



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.7/2006/19/Rev.1
3 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Soixante-deuxième session
Genève, 6-9 novembre 2006
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

Résultats de l'enquête de 2005

Note du secrétariat*

I. INTRODUCTION

1. La présente note contient une synthèse des réponses au questionnaire envoyé en 2005 aux personnes qui avaient participé aux réunions tenues en 2004 et 2005 par le Groupe de travail 7 (WP.7) et ses sections spécialisées. Cette enquête a été menée conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa soixantième session d'évaluer le domaine d'activité et le processus d'élaboration des normes (TRADE/WP.7/2004/10). Le secrétariat a reçu 28 réponses individuelles et collectives émanant des pays suivants – Allemagne, Belgique, Chili, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Italie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Suisse –, ainsi que de la Commission européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Conseil international des fruits secs.

2. La structure de la présente note suit celle du questionnaire (TRADE/WP.7/2004/10/Add.1). Les chiffres indiqués dans les tableaux sont le résultat du cumul des réponses. Dans l'ensemble

* Le présent document a été soumis par la Division du commerce et du bois après la date limite fixée pour la documentation officielle, faute de ressources disponibles.

du questionnaire, à l'exception de la section II, les réponses individuelles sont restées confidentielles.

II. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA CEE

3. Deux tiers des experts qui ont répondu au questionnaire ont indiqué qu'ils participaient aux réunions du WP.7 ou des sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés. Pratiquement aucun des experts qui participaient aux réunions des sections spécialisées de la normalisation des plants de pommes de terre et de la viande n'assistait aux réunions du WP.7. Par conséquent, la plupart des participants à ces réunions sont des experts de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés. Cependant, ils doivent également examiner les normes pour les plants de pommes de terre et pour la viande.

Réunions	Nombre de participants ayant répondu au questionnaire
WP.7 + GE.1 (Fruits et légumes frais) + GE.2 (Produits secs et séchés)	10
WP.7 + GE.1 (Fruits et légumes frais)	3
WP.7 + GE.6 (Plants de pommes de terre)	1
GE.1 (Fruits et légumes frais)	6
GE.2 (Produits secs et séchés)	1
GE.6 (Plants de pommes de terre)	5
GE.11 (Viande)	5

III. UTILISATION DES NORMES CEE-ONU

4. Il existe 53 normes CEE-ONU pour les fruits et légumes frais et 19 pour les produits secs et séchés. En outre, 34 normes de l'Union européenne (UE) pour les fruits et légumes frais et 2 pour les produits secs et séchés sont harmonisées avec les normes CEE-ONU et sont impératives dans tous les pays de l'UE aux stades de l'exportation, de l'importation et du commerce de détail. Les normes CEE-ONU qui ne sont pas incorporées dans la réglementation de l'UE sont facultatives dans les pays de l'UE et appliquées principalement au stade de l'exportation et de l'importation. Très peu de pays ont incorporé ces normes dans leur législation interne.

5. La directive de l'Union européenne concernant la commercialisation des plants de pommes de terre, qui a force obligatoire, applique la norme CEE-ONU, seule norme internationale de référence qui porte sur tous les aspects liés à la certification des semences (identité et pureté variétale, généalogie et traçabilité, maladies et parasites, qualité extérieure et calibrage et étiquetage).

6. S'agissant des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés, le tableau ci-après montre le degré d'application des normes les concernant dans les pays non membres de l'Union européenne qui ont répondu au questionnaire. Pour ce qui est des plants de pommes de terre et de la viande, le tableau donne un aperçu des réponses de l'ensemble des pays qui ont répondu au questionnaire.

	Degré d'application			Stade des échanges			
	Obligatoire	Facultatif à titre de référence	Application très limitée	Exportation	Importation	Commerce de détail	Ne sait pas
Fruits et légumes frais (GE.1)	UE-25 (34 normes), Roumanie, Suisse	Chili, États-Unis, Suisse		UE-25, Chili, États-Unis, Roumanie, Suisse	UE-25, Roumanie, Suisse (facultatif)	UE-25, Roumanie	Fédération de Russie
Produits secs et séchés (GE.2)	UE-25 (2 normes) Suisse	États-Unis, Suisse		UE-25, États-Unis, Suisse	UE-25, Suisse (facultatif)	UE-25	Chili, Fédération de Russie, Roumanie
Plants de pommes de terre (GE.6)	Belgique	Italie, Pologne, Royaume-Uni, Suisse	Allemagne, États-Unis, Finlande	Allemagne, Italie, Royaume-Uni	Italie, Suisse (facultatif)	Italie	Belgique, Chili, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède
Viande (GE.11)		États-Unis, Fédération de Russie, Pologne		États-Unis, Pologne	États-Unis, Fédération de Russie, Pologne	Fédération de Russie	Allemagne, Belgique, Chili, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse

7. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) Le Chili n'a pas de système officiel et obligatoire de contrôle de la qualité. Les exportateurs de fruits et légumes s'adaptent aux besoins de leurs acheteurs, aux normes officielles en vigueur dans le pays importateur et aux prescriptions des acheteurs. La production nationale de fruits est essentiellement tournée vers l'exportation. Les normes CEE-ONU ainsi que les normes de l'Union européenne et du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique sont considérées comme des références pour l'élaboration de normes nationales facultatives.

b) En Suisse, les règlements de l'UE applicables aux fruits et légumes frais et aux produits secs et séchés ont été incorporés dans la législation interne relative à ces produits, qui sont exportés par la Suisse vers les pays de l'UE. Les normes qui ne sont pas reprises dans les règlements de l'UE servent de référence aux acheteurs et aux vendeurs au stade de l'importation et, s'agissant de certains produits vendus sur le marché intérieur, sont souvent complétées par des prescriptions plus restrictives. Il se peut que l'on commence à s'intéresser davantage aux normes pour la viande en Suisse étant donné que les importations de viande y vont probablement augmenter.

c) Aux États-Unis, le secteur agricole utilise les normes CEE-ONU pour les fruits et légumes frais et pour les produits secs et séchés lorsque les clients le demandent. De nombreux producteurs se disent préoccupés par le fait que les normes CEE-ONU sont trop inspirées par les préférences des consommateurs européens et ne tiennent pas assez, voire pas du tout, compte des caractéristiques des produits et des préférences de la demande dans les pays autres qu'européens. Les normes pour la viande, s'agissant en particulier du poulet et de la dinde, commencent tout juste à susciter un large intérêt de la part de ce secteur aux États-Unis pour ce qui concerne l'exportation de ces produits. Les normes pour le bœuf et le porc laissent augurer très favorablement de leur utilisation future dans les échanges commerciaux.

IV. IMPORTANCE À ACCORDER À L'AVENIR AUX DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTIVITÉ

8. La synthèse des réponses qui ressort du tableau ci-après donne à penser que les activités en rapport avec les fruits et légumes frais et les produits secs et séchés doivent demeurer inchangées. Les experts des normes pour les plants de pommes de terre et pour la viande sont fermement convaincus qu'il convient d'accorder une plus grande place à leurs domaines d'activité respectifs.

9. S'agissant des «autres» domaines d'activité possibles, il a été suggéré que le travail d'élaboration des brochures interprétatives de l'OCDE soit repris par la CEE et que des normes soient définies pour la viande d'oie, de canard, de lapin, d'agneau, de chèvre, d'autruche/émeu et de pintade (tous ces domaines ayant été jugés d'importance moyenne).

Domaine d'activité	Mériterait plus d'attention	Ne rien changer	Mériterait moins d'attention	Sans avis
Fruits et légumes frais	4	14	1	9
Produits secs et séchés	4	10	-	14
Plants de pommes de terre	3	4	-	21
Viande	2	5	-	21
Autre (préciser)	3	1	-	24

10. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) Le niveau d'activité actuel est assez élevé, ce qui peut poser problème pour les pays qui souhaitent adopter une norme, dès lors qu'elle évolue constamment, et il pourrait être difficile pour un pays exportateur ou importateur d'indiquer la version qu'il applique. En outre, il est important de savoir comment interpréter une norme, d'où la nécessité d'organiser des ateliers pour l'expliquer et l'utilité de brochures interprétatives telles que celles de l'OCDE.

b) Pour être universellement acceptées, les normes CEE-ONU pour les fruits et légumes frais et les produits secs et séchés doivent prendre de plus en plus en compte les pratiques en vigueur dans le commerce mondial et non pas essentiellement celles qui ont cours en Europe occidentale. Lors de l'élaboration de normes CEE-ONU, il conviendrait de faire une plus large place aux caractéristiques propres du produit et aux différentes préférences des consommateurs, qui sont liées à la situation géographique et à la culture.

c) Les normes doivent être revues afin d'être adaptées aux mutations technologiques et aux évolutions qui apparaissent dans ce secteur d'activité et dans les échanges commerciaux.

d) La CEE devrait intensifier ses activités dans le domaine du commerce électronique en coopérant davantage avec d'autres organismes internationaux. Elle devrait tirer parti de sa position pour unifier et coordonner les diverses initiatives menées au plan international et pour susciter une plus grande participation et un accueil plus favorable de la part du secteur privé.

e) La Section spécialisée de la normalisation de la viande se trouve à un tournant décisif car elle est sur le point de parvenir à ce que de très nombreux professionnels portent intérêt aux normes pour la viande. Une attention accrue accordée à ce domaine d'activité contribuerait beaucoup à faciliter cette reconnaissance de plus en plus large des normes pour la viande. Si ces normes sont tenues à jour, elles pourront acquérir plus de visibilité dans les milieux commerciaux du monde entier et seront de ce fait plus utilisées dans le commerce mondial.

f) Il serait très utile de publier de la documentation promotionnelle et d'organiser des cours de formation.

g) Comme les négociants utilisent des marques et des spécifications de qualité, les normes n'ont plus de raison d'être.

V. NOUVEAUX TRAVAUX

11. Les quelques observations formulées sur les nouveaux travaux dans les réponses au questionnaire ont montré que les avis étaient partagés à parts égales sur la question de savoir s'il fallait ou non entreprendre des travaux concernant les fleurs coupées. Certaines personnes se sont dites favorables à l'idée d'une plus grande activité de la CEE en matière d'élaboration de normes pour le poisson et pour les œufs et les ovoproduits.

Domaine d'activité	Sujet à traiter	Sujet à ne pas traiter	Sans avis
Légumineuses	1	2	25
Poisson	3	1	24
Œufs et ovoproduits	5	1	22
Fleurs coupées	6	6	16

12. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) De nouvelles activités ne devraient être lancées que si une nouvelle norme s'avère réellement nécessaire. Toute demande d'une nouvelle norme devrait être appuyée par les milieux commerciaux de plusieurs pays et comporter des arguments justifiant clairement les travaux à entreprendre pour élaborer et adopter une telle norme.

b) Des normes pour les œufs et les ovoproduits seraient très utiles étant donné l'augmentation du commerce international de ces denrées.

c) Le commerce mondial du poisson est de plus en plus généralisé et réglementé. Des normes internationales sont nécessaires dans ce domaine.

d) Les législations nationales portant sur ces domaines n'ont pas besoin d'être harmonisées.

VI. AUTRES TRAVAUX ÉVENTUELS

13. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) La CEE devrait s'efforcer de familiariser les experts en normalisation avec les diverses pratiques agricoles et avec le fonctionnement des organismes et des procédures d'inspection et de normalisation des pays membres. Une meilleure connaissance de ces réalités contribuerait à accélérer le processus de normalisation de la CEE.

b) Il conviendrait de promouvoir l'utilité des normes CEE-ONU hors de la région de la CEE, en particulier dans les pays en développement.

c) Les produits laitiers pourraient être un domaine intéressant.

VII. UTILITÉ DES TRAVAUX

14. La grande majorité des experts en matière de fruits et légumes frais et de produits secs et séchés ont jugé très utiles, voire extrêmement utiles, les travaux menés dans ces domaines. Les personnes qui ont répondu au questionnaire ont considéré que les activités de normalisation des plants de pommes de terre et de la viande étaient utiles, voire très utiles.

Domaine d'activité	Inutile	Relativement utile	Utile	Très utile	Extrêmement utile	Sans avis
Fruits et légumes frais	1	-	2	8	9	8
Produits secs et séchés	-	1	-	7	8	12
Plants de pommes de terre	-	-	5	4	1	18
Viande	-	-	3	3	1	21
Utilité générale du secteur d'activité	-	-	1	5	5	17

15. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) Les programmes de la CEE offrent aux experts de la normalisation et du contrôle de la qualité une occasion précieuse de débattre, d'échanger des informations et de participer à l'élaboration de normes internationales. Il importe que le Groupe de travail fasse preuve de fermeté dans l'élaboration des normes internationales, car celles-ci sont conçues pour satisfaire les exigences des consommateurs et des professionnels de tous les pays, et non répondre aux desiderata d'une partie d'entre eux.

b) La possibilité de dialoguer avec des pays qui travaillent dans la même branche constitue un avantage important pour les membres du Groupe de travail. Les activités du WP.7 et de ses sections spécialisées sont très utiles, s'agissant de faciliter le commerce international et de garantir la sécurité des consommateurs.

c) Le fait de disposer d'une norme instructive et présentant une utilité pratique, qui bénéficie d'un soutien international, contribue beaucoup à faciliter les échanges commerciaux.

d) Les réunions seraient encore plus efficaces si un plus grand nombre de pays producteurs y participaient.

e) Nous considérons que le WP.7 est une instance internationale utile au sein de laquelle il est possible d'étudier les diverses réalités du commerce et de la production des pays participants, tout en essayant de prendre en compte ces réalités dans des normes générales qui s'appliquent à tous les cas de figure. Toutefois, nous estimons que le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais de Mexico poursuit les mêmes objectifs en ayant une portée plus universelle car il rassemble beaucoup plus de pays (notamment d'Amérique du Sud, d'Amérique

centrale et d'Asie), dont les réalités sont différentes et ne sont pas prises en compte dans le cadre des réunions de la CEE.

f) Les travaux de la CEE dans le domaine de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés sont importants au regard des travaux menés par l'OCDE en vue de publier des brochures interprétatives.

g) Les réunions des rapporteurs devraient précéder l'élaboration de nouvelles normes CEE-ONU pour la viande.

VIII. TRAVAIL DU SECRÉTARIAT

16. Le tableau ci-après donne une estimation de l'emploi du temps du secrétariat depuis 2004. La plupart des personnes qui ont répondu au questionnaire ont estimé que le temps que le secrétariat consacrait au service des réunions, à la préparation de séminaires ou d'ateliers (y compris l'accomplissement de missions) et à la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) devait demeurer inchangé. Les activités de publication sur le site Web et de coopération avec l'OCDE et le Codex Alimentarius mériteraient peut-être plus de temps de travail.

Activité	Temps (%) consacré à cette activité en 2004	Mériterait plus de temps	Ne rien changer	Mériterait moins de temps	Sans avis
Préparation/service/suivi des réunions officielles (y compris le temps consacré à diverses tâches administratives)	48	3	13	1	11
Publications sur le site Web	2	10	10	-	8
Coopération avec l'OCDE	8	9	8	2	9
Coopération avec le Codex	4	7	8	-	13
Préparation des séminaires/ateliers	13	5	12	-	11
Coopération avec l'OMS	6	2	12	1	13
Préparation des publications sur papier (viande)	13	3	4	2	19
Différentes missions	6	1	6	4	17

17. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) Il est difficile d'évaluer correctement les activités de la CEE faute d'informations détaillées sur son programme de travail, son budget et le niveau de ses effectifs.

- b) Si le secrétariat accepte d'entreprendre de nouvelles tâches et que des ressources supplémentaires ne lui sont pas allouées, ses autres activités en pâtiront.
- c) Une plus grande attention devrait être accordée au suivi des décisions prises lors des réunions afin de mener à bien les travaux dans les délais impartis.
- d) Il faudrait faire le point des activités menées en coopération avec l'OCDE, s'agissant de la régularité de la publication des brochures interprétatives et des possibilités de confier leur élaboration à des personnes extérieures au système de l'OCDE.
- e) Il est nécessaire de coopérer plus étroitement avec l'OCDE pour ce qui est du renforcement des capacités dans les pays en transition.
- f) Le site Web n'est pas mis à jour avant les réunions. Il arrive souvent que les documents nécessaires ne soient pas disponibles suffisamment tôt pour faciliter les échanges de vues ou des débats au plan national. La démarche à suivre pour obtenir des informations (normes) sur le site Web est encore trop compliquée.
- g) Les normes publiées sur le site Web ne sont pas toujours à jour.
- h) Le secrétariat devrait veiller davantage à publier des versions anglaises et françaises des normes qui soient correctes du point de vue linguistique et harmonisées. Les délégations pourraient aider le secrétariat à relire les documents avant leur publication.
- i) Étant donné que les publications sur papier sont le meilleur moyen de promouvoir les normes CEE-ONU, elles devraient porter principalement sur les produits dont le commerce international est particulièrement important.
- j) Les publications imprimées sur la viande sont très bien réalisées et contribuent à faire connaître les activités de la Section spécialisée.
- k) La présence du secrétariat aux réunions du Bureau de la Section spécialisée des plants de pommes de terre est très utile.
- l) Les missions devraient avoir un rang de priorité moins élevé que le service des réunions et la publication sur le site Web.

IX. AUTRES TRAVAUX QUE LE SECRÉTARIAT DEVRAIT ENTREPRENDRE

18. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

- a) La CEE devrait développer ses activités de normalisation et de développement du commerce dans d'autres régions que la sienne. Elle devrait également créer des liens avec le plus possible d'organismes nationaux de normalisation de pays non européens. En outre, il serait utile de promouvoir et d'encourager davantage la participation des pays membres aux réunions de la CEE.

X. PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NORMES

19. La plupart des personnes qui ont répondu au questionnaire ont estimé que le processus d'élaboration des normes de la CEE était bon mais qu'il faudrait peut-être qu'il soit plus rapide. De l'avis général, ce processus tient réellement compte de tous les avis pertinents, est transparent et n'est pas trop compliqué.

Le processus d'élaboration des normes au sein du WP.7	Pas d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt d'accord	D'accord	Pleinement d'accord	Sans avis
Est bon	1	5	4	10	3	5
Devrait être plus rapide	4	4	3	6	6	5
Tient compte de tous les avis pertinents	-	3	4	9	6	6
Est trop compliqué	11	3	5	-	-	9
Est transparent	2	-	4	11	5	6

20. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) Le processus d'élaboration des normes devrait être plus rapide, plus concret et moins théorique. La CEE devrait s'efforcer activement d'encourager des partenaires provenant du secteur agricole privé (producteurs, associations commerciales, importateurs et distributeurs) à participer directement à ses travaux. Elle devrait aussi chercher activement à obtenir la participation de pays non membres, en particulier lorsqu'elle élabore des normes pour des denrées agricoles qui ne sont pas produites en Europe.

b) Le processus d'élaboration des normes est généralement plutôt satisfaisant mais, pour certains produits, il est parfois trop lent et compliqué.

c) Le processus d'élaboration des normes paraît efficace mais il est rendu complexe par les modifications proposées par d'autres instances de normalisation telles que l'Union européenne et le Codex Alimentarius. Certaines normes sont peut-être modifiées trop souvent.

d) Les délégations devraient arriver mieux préparées aux réunions afin que le processus soit plus rapide.

e) Les retards dans la révision des normes ralentissent les activités de l'OCDE en vue de la publication des brochures explicatives.

XI. AMÉLIORATIONS À APPORTER EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DES NORMES

21. Commentaires formulés par les personnes ayant répondu au questionnaire:

a) Le processus d'élaboration des normes devrait être plus rapide et être dirigé plus fermement par le secrétariat afin que les travaux progressent régulièrement. Parfois, pour obtenir un accord définitif par consensus, il est accordé une attention excessive à des avis minoritaires sur des points de détail, ce qui empêche les travaux d'avancer dans des domaines plus importants pour le Groupe.

b) Bien que la phase d'examen du processus d'élaboration des normes soit nécessaire pour obtenir l'assentiment de tous les participants, ce processus est trop lent et ne permet pas d'établir rapidement de nouvelles normes ou d'en modifier d'anciennes afin de satisfaire les besoins actuels de la branche d'activité concernée et des milieux commerciaux du monde entier.

c) Certaines décisions pourraient être débattues et prises par courrier électronique, ce qui libérerait du temps de réunion pour tenir des débats généraux.

d) Entre les réunions des sections spécialisées, le secrétariat devrait s'employer plus activement à réduire les divergences entre pays membres concernant des questions de normalisation.

e) Les délégations devraient mieux se préparer aux réunions. Le secrétariat devrait rappeler à celles d'entre elles qui lui ont promis d'envoyer des documents de les lui faire parvenir.

f) La journée consacrée aux séances informelles des groupes de travail devrait être bien organisée à l'avance.

g) La CEE devrait faire en sorte qu'un plus grand nombre de spécialistes ou d'experts des cultures ou des produits participent directement au processus d'élaboration des normes. Les caractéristiques physiologiques des produits ainsi que l'impact des facteurs climatiques devraient être pris en compte lors du processus de normalisation.

h) Il serait utile d'instaurer une rotation du lieu de réunion afin que les membres puissent observer de visu les conditions de culture des divers produits soumis à des normes, la façon dont ils sont transformés et les méthodes de traitement utilisées.

i) Les travaux d'élaboration et d'interprétation des normes devraient être réalisés par une seule organisation afin d'augmenter l'effet de synergie et l'efficacité des activités entreprises.
